

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 4 juillet 2024 relatif aux modèles de compte de gestion, d'attestation d'approbation et de rapport de difficulté

NOR : JUSC2417385A

Publics concernés : les personnes en charge des mesures de protection, les majeurs protégés, les juges des tutelles, les procureurs de la République, les directeurs des services de greffe judiciaires, les greffiers, les professionnels qualifiés désignés en application de l'article 512 du code civil.

Objet : fixer un modèle du compte de gestion mentionné à l'article 510 du code civil, ainsi que de l'attestation d'approbation et du rapport de difficulté mentionnés aux articles 512 et 513-1 du code civil.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent arrêté prévoit un modèle de compte de gestion, qui sera utilisé par toutes les personnes en charge des mesures de protection (mandataires judiciaires à la protection des majeurs et proches du majeur protégé). Il prévoit également un modèle d'attestation d'approbation et de rapport de difficulté, qui sera utilisé par la personne chargée de vérifier les comptes de gestion (professionnel qualifié, subrogé tuteur, co-tuteur).

Références : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code civil, notamment ses articles 510 et suivants ;

Vu le code de procédure civile, notamment ses articles 1257-1 et suivants dans leur rédaction résultant du décret n° 2024-659 du 2 juillet 2024 relatif au contrôle des comptes de gestion pris en application de l'article 512 du code civil et modifiant le décret n° 2021-1625 du 10 décembre 2021 relatif aux compétences des commissaires de justice ;

Vu le décret n° 2024-659 du 2 juillet 2024 relatif au contrôle des comptes de gestion pris en application de l'article 512 du code civil et modifiant le décret n° 2021-1625 du 10 décembre 2021 relatif aux compétences des commissaires de justice, notamment son article 5,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le compte de gestion mentionné à l'article 510 du code civil est conforme au modèle figurant en annexe 1 du présent arrêté.

Art. 2. – L'approbation du compte de gestion prévue à l'article 512 du code civil fait l'objet d'une attestation d'approbation conforme au modèle figurant en annexe 2 du présent arrêté.

Art. 3. – Le rapport de difficulté mentionné à l'article 513-1 du code civil est conforme au modèle figurant en annexe 3 du présent arrêté.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 juillet 2024.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires civiles et du sceau,
R. DECOUT-PAOLINI

ANNEXES

ANNEXE 1

MODÈLE DE COMPTE DE GESTION

COMPTE DE GESTION DES BIENS POUR L'ANNEE _____

Période de gestion du au

Dossier n° RG :

Cabinet :

I. – La personne protégée

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Lieu de résidence (si différent du domicile) :

Le lieu de résidence de la personne protégée a-t-il changé depuis le dernier compte de gestion (ou depuis l'inventaire s'il s'agit du premier compte de gestion) ?

 Oui Non

Téléphone :

Adresse de messagerie électronique :

II. – La mesure de protection

Date d'ouverture de la mesure de protection ou date du dernier renouvellement de la mesure :

Mesure prononcée :

 Tutelle Curatelle renforcée Sauvegarde de justice avec mandat spécial Mandat de protection future Mesure d'accompagnement judiciaire

Nom et prénom de la personne en charge de la mesure de protection :

Date de nomination (date du jugement ou date de l'ordonnance en cas de désignation ultérieure) :

Adresse :

L'adresse de la personne en charge de la mesure de protection a-t-elle changé depuis le dernier compte de gestion (ou depuis l'inventaire s'il s'agit du premier compte de gestion) ?

 Oui Non

Téléphone :

Adresse de messagerie électronique :

III. – Les actes de gestion intervenus au cours de l'année

Existence d'un patrimoine immobilier :

 Oui Non

Si oui, le patrimoine a-t-il été modifié pendant l'année ?

 Oui Non

Si oui, précisez la nature de l'opération effectuée et joignez une copie de l'acte :

 Vente Acquisition Succession

Donation

Adresse de situation de l'immeuble :

Existence de placements financiers :

Oui

Non

Si oui, les placements financiers ont-ils été modifiés pendant l'année ?

Oui

Non

Si oui, précisez la raison des modifications apportées :

Regroupement de comptes bancaires

Vente d'un plan d'épargne en actions

Transfert de fonds d'un compte sur un autre

Plan arrivé à échéance

Nouveau placement suite à une vente ou à un héritage

Autres raisons :

.....

A. – Les ressources

Indiquer le montant annuel en euros pour chaque type de ressource.

1. Les revenus

Salaire :

Pension de retraite :

Pension alimentaire :

Rente viagère :

Revenus locatifs :

Autre (précisez) :

2. Les allocations

Allocation adulte handicapé :

Allocations familiales :

Allocation logement :

Allocation chômage :

Autre (précisez) :

3. Les revenus mobiliers

Revenus des placements (montant des intérêts ou dividendes versés sur les comptes bancaires) :

.....

Revenus exceptionnels (donation, héritage, etc.) :

Autre (précisez) :

4. Les autres ressources

Vente d'un bien immobilier (ex : appartement, maison, etc.) :

Vente d'un bien mobilier (ex : voiture, meuble de valeur, etc.) :

Remboursements (CPAM, mutuelle, etc.) :

Autre (précisez) :

Total des ressources (A) :

B. – Les dépenses

Indiquer le montant annuel en euros pour chaque type de dépense.

1. Les dépenses de la vie courante

Habillement :

Alimentation :

Loisirs-vacances :

Frais médicaux :

Frais de scolarité :

Argent de vie :

Transports :

Autre (précisez) :

2. Le logement

Loyer :

Frais d’hébergement :

Electricité :

Gaz :

Eau :

Téléphone – internet :

Autre (précisez) :

3. Les impôts et taxes

Impôts sur le revenu :

Impôt sur la fortune immobilière :

Taxe foncière :

Autre (précisez) :

4. Les frais d’assurance

Habitation :

Automobile :

Santé (ex : mutuelle) :

Autre (précisez) :

5. Les frais de maintien à domicile

Aide à domicile :

Autre (précisez) :

6. Les achats importants

Immeuble (ex : appartement, maison) :

Automobile :

Meuble (ex : armoire, lit, télévision, etc.) :

Autre (précisez) :

7. Les travaux divers et réparations

Travaux d’aménagement immobilier (ex : rénovation de façade d’immeuble – peinture) :

.....

.....

Réparations d’entretien (ex : fuite d’eau) :

.....

Autre (précisez) :

.....

8. Les placements

Placements mobiliers (actions, SICAV, livret, autre) :

9. Les emprunts en cours

Montant total des dettes remboursées sur l'année :

Autre (précisez) :

10. Autres dépenses

Rémunération de la personne en charge de la mesure de protection (s'il s'agit d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs) :

Coût du contrôle des comptes de gestion (s'il est assuré par un professionnel qualifié) :

Autre (précisez) :

Total des dépenses (B) :

C. – Balance de gestion de l'année

Solde de l'année précédente :

(Pour le dépôt du premier compte de gestion, indiquez le solde des comptes au jour de l'inventaire du patrimoine. Pour les années suivantes, indiquez le solde du dernier compte de gestion)

Total des ressources de l'année (A) :

Total des dépenses de l'année (B) :

Solde (A – B) :

D. – Situation des comptes et livrets bancaires

Important : les fonds et valeurs mobilières de la personne protégée doivent obligatoirement être déposés sur un compte ouvert à son nom et mentionnant la mesure de protection. Pour chaque compte bancaire, vous devez joindre une copie du dernier relevé bancaire.

Type de compte	Numéro du compte	Nom de l'établissement	Solde du compte au début de la période du compte de gestion	Total des recettes sur le compte sur l'année	Total des dépenses sur le compte sur l'année	Solde du compte à la fin de la période du compte de gestion
Compte courant						
Livret A						
Assurance-vie						
LDD						
LEP						
PEP						
PEL						
PEA						
Compte-titres						
Autre (précisez)						

E. – Dettes en cours

Nom du créancier	Type de dette (ex : crédit à la consommation)	Date à laquelle la dette a été contractée	Durée de la dette	Montant des remboursements mensuels	Solde de la dette à la fin de l'année de gestion	Durée restante des remboursements à la fin de l'année de gestion

IV. – Observations de la personne en charge de la mesure de protection sur les éléments patrimoniaux évoqués dans le compte de gestion. Attention : les éléments relatifs à la vie personnelle du majeur protégé (ex : loisirs, santé, etc.) doivent figurer dans un document distinct

.....
.....
.....

V. – Signatures

La ou les personne(s) en charge de la mesure de protection certifie(nt) le présent compte de gestion sincère et véritable.

Fait le

A

Signature(s)

ANNEXE 2

MODÈLE DE CERTIFICAT D'APPROBATION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'ANNEE _____

Période de gestion du au

Dossier n° RG :

Cabinet :

Majeur(e) protégé(e) :

Je soussigné(e) ... (nom de la personne physique signataire du certificat), agissant pour le compte de ... (si le professionnel qualifié désigné est une personne morale – si le professionnel qualifié est une personne physique, barrer cette phrase), professionnel qualifié inscrit sur la liste du procureur de la République de , désigné en cette qualité par décision du juge des tutelles de le

Certifie avoir vérifié et approuvé le compte de gestion de (nom de la personne protégée) pour la période du au .

Observations :

.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature

ANNEXE 3

MODÈLE DE RAPPORT DE DIFFICULTÉ

Rapport de difficulté

COMPTE DE GESTION POUR L'ANNEE _____

Période de gestion du au

Dossier n° RG :

Cabinet :

Majeur(e) protégé(e) :

Je soussigné(e) ... (nom de la personne physique signataire du certificat), agissant pour le compte de ... (si le professionnel qualifié désigné est une personne morale – si le professionnel qualifié est une personne physique, barrer cette phrase), professionnel qualifié inscrit sur la liste du procureur de la République de , désigné en cette qualité par décision du juge des tutelles de le

Certifie avoir vérifié le compte de gestion de (nom de la personne protégée) pour la période du au

et avoir constaté les difficultés suivantes (détailler ici les difficultés ayant conduit à l'établissement du rapport de difficulté) :

En conséquence, refuse d'approuver le compte de gestion de (nom de la personne protégée) pour la période du au

et transmet, en application de l'article 513-1 alinéa 3 du code civil, le présent rapport de difficulté au juge pour qu'il statue sur la conformité des comptes.

Fait à

Le

Signature